

# Ordonnance souveraine n° 7.485 du 14 septembre 1982 rendant exécutoire à Monaco la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, faite à New York le 10 juin 1958

---

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	14 septembre 1982
Publication	<a href="#">Journal de Monaco du 24 septembre 1982</a> <sup>[1 p.3]</sup>
Thématiques	International - Général ; Règlement alternatif des différends ; Arbitrage international

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1982/09-14-7.485@1982.09.25>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu la Constitution du 17 décembre 1962 ;

Nos instruments de ratification de la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, faite à New York le 10 juin 1958, ayant été déposés auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies le 2 juin 1982, ladite Convention recevra sa pleine et entière exécution à dater du 31 août 1982.

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 24 septembre 1982

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1982/Journal-6522>